

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

2031111
16/05/21

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 23 Janvier 2008

Objet : L'an deux mille huit et le vingt trois Janvier
à 17 heures 30

**Budget
Primitif
2008** Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit
par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

0801/01

MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, CLARY, ESTROSI, MARY, PAUGET.
MMES ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, LAURIERE, RAYBAUD,
RENAUDO, ROUQUIER, SOMARIA, STEFANI.

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2008 sans aucune augmentation par rapport à 2007.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2008 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 582 800.00 €
	Investissement	18 000.00 €
	Total	1 600 800.00 €
RECETTES :	Fonctionnement	1 582 800.00 €
	Investissement	18 000.00 €
	Total	1 600 800.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

